



**Municipalité Régionale
de Comté de D'Autray**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de D'Autray tenue à Berthierville, au lieu ordinaire des séances, le **mercredi 18 janvier 2023 à 19 h, et à laquelle étaient présents :**

- M. Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie et préfet de la MRC de D'Autray;
- M. Jean-Luc Barthe, maire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola et préfet suppléant;
- M. Yves Germain, maire de la Municipalité de Saint-Didace;
- M. Gaétan Gravel, maire de la Ville de St-Gabriel;
- M. Robert Pufahl, maire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;
- M. Robert Sylvestre, maire de la Municipalité de Saint-Barthélemy;
- M. Mario Frigon, maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;
- M. Richard Belhumeur, maire de la Municipalité de Saint-Cuthbert;
- M. Michael Turcot, maire de la Municipalité de Mandeville;
- Mme Sonia Desjardins, mairesse de la Municipalité de Saint-Norbert;
- M. Dominic Perreault, maire de la Ville de Berthierville;
- M. André Villeneuve, maire de la Municipalité de Lanoraie;
- M. Alain Goyette, maire de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas;
- Mme Audrey Sénéchal, mairesse de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;
- M. Louis Bérard, maire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth;
- Mme Lisette Falker, représentante de la Ville de Lavaltrie.

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Christian Goulet, préfet. Sont aussi présents à cette séance, M. Bruno Tremblay, greffier-trésorier et directeur général, et Mme Marie-Claude Nolin, assistante du greffe.

RÈGLEMENT NUMÉRO 299 : RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS, BUDGET 2023 : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 299-A : Règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités, budget 2023 a été adopté par résolution de ce conseil le 23 novembre 2022;


CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au règlement numéro 299 a été dûment donné à la séance du 23 novembre 2022;

Résolution n° CM-2023-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Sylvestre, appuyé par M. André Villeneuve, d'adopter le règlement numéro 299 : Règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités, budget 2023.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 19 JANVIER 2023


Bruno Tremblay
Greffier-trésorier et directeur général

(Sujet à ratification à la prochaine séance)